



Nouveau label Grand Itinéraire Equestre

Tourisme *à cheval*

Le nouveau label Grand itinéraire équestre est une marque dédiée mise en œuvre par la FFE-CNTE pour promouvoir des itinéraires thématiques, en France et transfrontaliers, dans l'objectif d'en garantir l'attractivité en toute lisibilité.

OBJECTIF QUALITÉ

Pratique de loisirs très appréciée en France, le tourisme équestre ne cesse de faire école à travers l'Europe et une partie du monde. Dans un souci constant de conserver son leadership dans ce domaine, le CNTE s'attache à améliorer son offre touristique, la qualité et la diversité des prestations proposées et de renforcer les liaisons transfrontalières pour tous ceux qui font le choix de randonner en Europe. Il souhaite donc offrir à un large panel de cavaliers et de meneurs potentiels, des itinéraires de qualité associant la pratique de l'équitation d'extérieur aux aspects culturels, historiques, faunistiques et floristiques représentatifs d'un territoire.

DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE

Linéaire ou en boucle, le Grand itinéraire équestre est un itinéraire permettant, en plusieurs jours, de découvrir un territoire rendu homo-



gène par sa géographie, sa culture, son patrimoine ou son économie. Ce territoire peut se situer au sein d'une même région, sur plusieurs régions, voire même à cheval sur plusieurs pays. Cette marque, propriété de la FFE-CNTE et déposée auprès de l'INPI, Institut National de la Propriété Industrielle, a pour vocation de mesurer l'attractivité d'un sentier et de garantir une expérience de randonnée de qualité.

OBTENIR LE LABEL

Pour obtenir le label, les itinéraires devront répondre à un cahier des charges précis, répondant à de nombreux critères attestant de la qualité de l'offre proposée : caractéristiques des chemins, structures d'accueil et haltes, signalisation, accessibilité et entretien des chemins, communication et promotion de l'itinéraire. L'attribution de la marque est soumise à validation par le CNTE pour

une durée de 3 ans, en relation avec les structures européennes existantes ou à venir dans le cas d'un projet d'itinéraire transfrontalier. Une double labellisation est par ailleurs envisageable pour ces itinéraires via le Conseil de l'Europe en tant qu'Itinéraire culturel européen. Elle vise à mettre en avant les territoires traversés et les thématiques représentatives des valeurs européennes.

PREMIERS ITINÉRAIRES

D'ores et déjà 3 projets trouvent toute leur place dans cette initiative et souhaitent prétendre au label dès finalisation de leur itinéraire. Il s'agit de :

La Route Napoléon à cheval qui concerne les régions PACA et Rhône-Alpes. Le lancement du produit devrait avoir lieu en mars 2015 pour célébrer le bicentenaire du retour de Napoléon de l'Île d'Elbe.

L'Arc Atlantique Manche

Nord qui regroupe 5 régions : Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Ce projet national a vocation à devenir transfrontalier avec des prolongements de l'itinéraire vers l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne. L'itinéraire équestre transnational **Route d'Artagnan** qui a vocation à faire le lien entre Lupiac (32) et Maastricht (Pays-Bas), respectivement lieu de naissance et de décès de l'illustre mousquetaire. Cette route traverserait une dizaine de régions françaises ainsi que la Belgique et les Pays-Bas.

SOUTIEN FÉDÉRAL

A travers cette marque, le CNTE souhaite :

- coordonner l'action des Comités Départementaux et Régionaux de Tourisme Equestre,
- soutenir les initiatives des collectivités territoriales dans la création et l'aménagement des itinéraires équestres au sein des régions, en intervenant auprès d'elles en tant que structure référente.

Il dispensera un appui technique aux porteurs de projets et les aidera dans la promotion de leur itinéraire via la mise en place d'outils de communication dédiés.

- FFE Tourisme

EN SAVOIR PLUS
Renseignements FFE
Tourisme
Tél : 02 54 94 46 00
tourisme@ffe.com